465

ARWAY S
CROSSWAY
RECREO

IRISBUS

L-0123-06-02
du 28mars 2007

Description du véhicule SFR150

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : **IVECO France**
Porte E – 1, Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
0.3 Marque : **IRISBUS**
0.4 Désignation commerciale : **ARWAY S – CROSSWAY- RECREO**
0.5 Catégorie internationale : **M3**
0.6 Genre : **TCP**
0.7 Type : **SFR150**
Variante(s) : /
Version(s) : **5A - 6A – 7A**
Version 5A= carrosserie normale empattement 5,300
Version 6A = carrosserie normale empattement 6,200
Version 7A = carrosserie normale empattement 6,965.
0.7.1 Décodage de TVV : /
0.8 Puissance administrative : 16 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - Indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7 100	12 600
Indice*	152 / ...	... / 148

* Indice de vitesse ≥ K

1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 18 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : néant
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: néant
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 18 000
2.5 Charge maximale admissible :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
2.6 Voie avant : 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
2.7 Voie arrière : 1,814 (jante acier) ou 1,833 (jante aluminium)
2.8 Empattement = 5,300 en version 5A - 6,200 en version 6A et 6,965 en version 7A

- VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT-

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé) — Versions	5A	6A	et 7A
2.9.0 Total	9 650	9 650	9 650
2.9.1 Sur essieu 1 :	2 825	2 825	2 825
2.9.2 Sur essieu 2 :	6 355	6 355	6 355
2.10 Porte-à-faux avant :	2,063	2,503	2,503
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,292	3,292	3,292
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :		/	/
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires		/	/
2.12 Longueur hors-tout :	10,655	11,995	12,760
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550	2,550

- VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGE -

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche — Versions — ces poids varient en fonction des options et des aménagements	5A	6A	et 7A
2.9.0 Total	10 250	11 110	11 500
2.9.1 Sur essieu 1 :	3 100	4 030	4 300
2.9.2 Sur essieu 2 :	7 150	7 080	7 200
2.10 Porte-à-faux avant :	2,063	2,503	2,503
2.11 Porte-à-faux arrière :			
2.11.1 sans ferrure ni accessoire :	3,292	3,292	3,292
2.11.2 Avec ferrure et accessoires :	/	/	/
2.12 Longueur hors-tout :	10,655	11,995	12,760
2.13 Largeur hors-tout :	2,550	2,550	2,550

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : **F4AE3682---------**
3.1.1 Marque : **IVECO ou IVECO MOTORS**
3.1.2 Marquage moteur : **F4AE3682---------**
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement: Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti-pollution : Oui,
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCRT (Continuous Regeneration Trap) : système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules

Moteur	SCR	SCRT
F4AE3682A*P	X	
F4AE3682A*M	X	
F4AE3682A*N		X

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 5 880
3.5 Rapport volumétrique de compression : 17 ± 0,5 / 1

	F4AE3682A —*
3.6 Puissance maximale (kW) :	220
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2 500
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :	105
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1 250
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2 800 ± 50

3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant
3.12.1 Emplacement : dans l'empattement pour la version 5A et en avant de l'essieu 1 pour les versions 6A et 7A.
3.12.2 Capacité (litres) :
De série : pour la version 5A, 1 coté droit de 227L+1 coté gauche de 125L, pour les versions 6A et 7A : 1 de 310L ou de 220L
En option, pour les versions 6A et 7A : 440 litres (310L+130L) ou 350 litres (220L+130L)
3.12.3 Matériau : plastique
3.12.4 Réservoir d'urée
3.1.2.4.1 Emplacement : en arrière droit
3.12.4.2. Capacité (litres) : 60 litres en plastique
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur:Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

	F4AE3682A—* avec la boîte méca	avec la boîte auto
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :	87	87
3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	1 875	1875

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale :

0555*0578B avec moteur FA4E3682A*P
0555*0578H avec moteur F4AE3682A*M ou moteur F4AE3682A*N

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1200)
boîte automatique à 4 rapports + 1 M AR (VOITH D854.5)
4.1.1 Emplacement du levier de commande:levier au plancher pour la boîte méca et sur la console pour la boîte automatique
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
295 / 80 R 22.5 (3 181).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 10/41 (1/4,1) boîte méca et 7x43 (1/6,143) pour la boîte auto) :
Boîte méca :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 7,72	1 /4,1 (10x41)	1	1 / 31,652	6,03
2 ème	1 / 4,42	1 /4,3 (10x43)	1	1 / 18,122	10,53
3 ème	1 / 2,86	1 / 4,56 (9x41)		1 / 11,726	16,28
4 ème	1 / 1,92		1	1 / 7,872	24,245
5 ème	1 / 1,3		1	1 / 5,33	35,81
6 ème	1 / 1			1 / 4,1	46,55
AR	1 / 7,10			1 / 29,11	6,556

Boîte automatique :

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 5,75	1 / 6,143 (7x43)	1	1 / 35,32	5,4
2 ème	1 / 1,43	1/6,428 (7x45)	1	1 /8,78	21,73
3 ème	1 / 1			1 / 6,143	31,07
4 ème	1 / 0,7		1	1 /4,3	44,39
AR	1 / 7,10			1 / 29,11	6,556

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 133 km / h au régime de régulation à vide.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés « coussin-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice
5.2 Arrière :
5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
5.3 Essieux relevables ou délestables : /
5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 18,12 en version 5A - 21,138 en version 6A et 23,094.en version 7A

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : non.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1).Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV.
En option : dispositif anti-patinage (ASR).
7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)
7.6 Assistance des freins : sans objet
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant
7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2 Frein de secours : à disques
7.8.3 Frein de stationnement : à disques
7.9 Ralentisseur :
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur électrique

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar
8.1.2 Aménagements particuliers : en option
- Double vitrage (*)
- Chauffage autonome (*)
- Air conditionné (*)
- Roue de secours (*)
- Réservoirs à carburant (voir 3.12.2)
- Rack à bagages (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Podium et porte-bagages démontable voir 8.3.1 et 8.4.2 (1)
- un ou deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant), uniquement avec porte médiane double voir 8.3.1 et 8.4.2 (2)

(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises
(2) L'installation d'un pack UFR supprime 6 places assises et l'installation de deux packs UFR supprime 8 places assises
(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

8.1.2.1Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	Médiane double				3
6A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	Médiane double				5,1
7A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	Médiane double				6,09

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.
8.3 Nombre de places :
8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (1) et (2)						
Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	Médiane M	52** 51*	40	25	77	40
	Médiane N	52**	38	24	76	38
	Médiane D	50** 49*	38	24	74	38
6A	Médiane M	60** 59*	48	29	89	48
	Médiane N	60**	50	28	88	50
	Médiane D	58** 57*	50	28	86	50
7A	Médiane M	64** 63*	52	24	88	52
	Médiane N	64**	50	27	91	50
	Médiane D	62** 61*	50	27	89	50

* avec siège convoyeur - ** sans siège convoyeur

(1) - le nombre de places assises est diminué de 4 places, lorsque le podium est démonté
(2) – le nombre de places assises est diminué de 6 places, en présence d'un pack UFR et le nombre de places assises est diminué de 8 places, en présence de deux pack UFR

8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 29 places debout
8.3.3 Surface S0 = 21 m² en version 5A - 24 m² en version 6A et 26 m² en version 7A
8.4 Sièges :
8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		4 ou 5 places
		Maxi	Mini	
5A	médiane M	23	17	1
	médiane N ou S	23	16	1
	médiane double	22	16	1
6A	médiane M	27	21	1
	médiane- N ou S	27	22	1
	médiane double	26	22	1
7A	médiane M	29	23	1
	médiane- N ou S	29	22	1
	médiane double	28	22	1

8.4.2 Équipements particuliers :
Strapontins : NON.
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points
Banquette arrière : 4 ou 5 places
- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 points ou 3 points
- avec sièges de série : ceinture 3 points
en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.
Siège convoyeur en option : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points en arrière de celui-ci
Podium démontable:impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celle-ci
Rack à bagages : impose des ceintures 3 points en arrière de celui-ci.
Pack(s) UFR : impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci
L'emplacement pour le fauteuil roulant est équipé de système de retenu du fauteuil et de son occupant. Le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice
Sièges décalables : non.
Sièges basculables : non.
Sièges à dossier inclinable : en option.
8.5 Portes :
8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
5A 6A 7A	/	1 M ou N	/	1 M ou N ou S	/	/	/
	/	1M ou N	/	1 D	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.
8.5.3.1 Porte de service : M, , simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur
8.5.3.2Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.3Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.4Porte de dégagement : néant.
8.5.3.5Porte de secours : S, simple, à 1 ou 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
8.5.3.6Autre porte : néant.
8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes
M, N, S ou D	Louvoyante

Les portes sont équipées:
- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.
Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :
8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière ou Trappe d'évacuation des passagers	
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
5A	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : /
8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2, incorporés aux feux de croisement
9.2 Feux de croisement : 2, incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position:
9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement.
9.3.2 latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux catadioptres latéraux.
9.4 Feux de position arrière : 2 (feux rouges arrière).
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés.
9.5.3 Latéraux : 1 indépendant.
9.6 Feux stop : 2 groupés.
9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux indépendants.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : /
9.8.2 Arrière : 2 groupés
9.8.3 Latéraux : 5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux feux de position.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 indépendants.
9.11.2 Arrière : 2 groupés..
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2.
9.12.2 Arrière : 2.
9.14 Feux spéciaux : En option, en partie haute de la face arrière :
Indicateur de changement de direction : 2 (indépendant)
Feux stop (indépendant)

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs :
10.1.3.1 Extérieur : 2
10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance avec porte médiane M ou N
1 rétroviseur intérieur de surveillance avec la porte médiane S
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.
10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite
10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, chauffage autonome alimenté au G.O. (par réservoir spécifique ou non)
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : coté AV D derrière la calandre
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	5	0	0	*	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur							(*)Usine de fabrication	Indicateur					

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	S	F	R	1	5	0	0	*	0	0	0	0	0	2

10.2.5 Identification du moteur : sur carter partie haute.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.
11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant
11.4.2 - à la tête de commande : néant.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO FRANCE, 1,Rue des combats du 24 Août 1944 – porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale : M3,
- genre : TCP
- marque : IRISBUS
- type variantes versions :SFR150, versions 5A - 6A et 7A

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

L'extension est motivée par l'ajout des équipements suivant :
- Un podium et porte bagage démontables
- Un ou deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant)
- Un siège convoyeur

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Dérogation ministérielle n°32615 du 20 avril 2005 et n°32875 du 30 janvier 2006 en ce qui concerne la longueur de la plate-forme élévatrice

Mentions particulières: nombre de places assises : (véhicule à nombre de places variables). en version 5A= 52 - 6A = 60 et 7A = 64

fait à LYON, le 27 mars 2007
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines
Alain DANIERE

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **L- 0123-06-02**
fait à LYON, le 27 mars 2007
Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
J.L PRAT

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 18,12 en version 5A - 21,138 en version 6A et 23,094 en version 7A

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : non.
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1).Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV.
En option : dispositif anti-patinage (ASR).
7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)
7.6 Assistance des freins : sans objet
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique fonctionnant moteur tournant
7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2 Frein de secours : à disques
7.8.3 Frein de stationnement : à disques
7.9 Ralentisseur :
7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur électrique

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar
8.1.2 Aménagements particuliers : en option
- Double vitrage (*)
- Chauffage autonome (*)
- Air conditionné (*)
- Roue de secours (*)
- Réservoirs à carburant (voir 3.12.2)
- Rack à bagages (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Podium et porte-bagages démontable voir 8.3.1 et 8.4.2 (1)
- un ou deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant), uniquement avec porte médiane double voir 8.3.1 et 8.4.2 (2)

(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises
(2) L'installation d'un pack UFR supprime 6 places assises et l'installation de deux packs UFR supprime 8 places assises
(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.
8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)					
Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	Médiane double				3
6A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	Médiane double				5,1
7A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	Médiane double				6,09

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles embouties assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.
8.3 Nombre de places :
8.3.1 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (1) et (2)						
Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	Médiane M	52** 51*	40	25	77	40
	Médiane N	52**	38	24	76	38
	Médiane D	50** 49*	38	24	74	38
6A	Médiane M	60** 59*	48	29	89	48
	Médiane N	60**	50	28	88	50
	Médiane D	58** 57*	50	28	86	50
7A	Médiane M	64** 63*	52	24	88	52
	Médiane N	64**	50	27	91	50
	Médiane D	62** 61*	50	27	89	50

* avec siège convoyeur - ** sans siège convoyeur

(1) - le nombre de places assises est diminué de 4 places, lorsque le podium est démonté
(2) – le nombre de places assises est diminué de 6 places, en présence d'un pack UFR et le nombre de places assises est diminué de 8 places, en présence de deux pack UFR
8.3.2 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 29 places debout
8.3.3 Surface S0 = 21 m² en version 5A - 24 m² en version 6A et 26 m² en version 7A
8.4 Sièges :
8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		4 ou 5 places
		Maxi	Mini	
5A	médiane M	23	17	1
	médiane N ou S	23	16	1
	médiane double	22	16	1
6A	médiane M	27	21	1
	médiane- N ou S	27	22	1
	médiane double	26	22	1
7A	médiane M	29	23	1
	médiane- N ou S	29	22	1
	médiane double	28	22	1

8.4.2 Équipements particuliers :
Strapontins : NON.
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points
Banquette arrière : 4 ou 5 places
- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 points ou 3 points
- avec sièges de série : ceinture 3 points

en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.
Siège convoyeur en option : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points en arrière de celui-ci
Podium démontable:impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celle-ci
Rack à bagages : impose des ceintures 3 points en arrière de celui-ci.
Pack(s) UFR : impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci
L'emplacement pour le fauteuil roulant est équipé de système de retenu du fauteuil et de son occupant. Le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice
Sièges décalables : non.
Sièges basculables : non.
Sièges à dossier inclinable : en option.
8.5 Portes :
8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
5A 6A 7A	/	1 M ou N	/	1 M ou N ou S	/	/	/
	/	1M ou N	/	1 D	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.
8.5.3.1 Porte de service : M, , simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur
8.5.3.2 Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.3 Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.
8.5.3.4 Porte de dégagement : néant.
8.5.3.5 Porte de secours : S, simple, à 1 ou 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur
8.5.3.6 Autre porte : néant.
8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes
M, N, S ou D	Louvoyante

Les portes sont équipées:
- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

Toutes les portes condamnées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être condamnées de l'intérieur.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :
8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées sur la face arrière	ou Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
5A	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : /
8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0123-06-02 du 28 mars 2007)

Je soussigné, **IVECO France**, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	d'un ralentisseur électrique marque "TELMA",type " FN82-40, (sans incidence sur poids)	Oui ~~Non~~
b)	d'un ralentisseur hydraulique intégré et combiné à la boîte de vitesse , (sans incidence sur poids)	~~Oui~~ Non
c)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h
d)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui
e)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	Oui ~~Non~~
f)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)	Non
g)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui
h)	D'un chauffage autonome type Webasto Thermo 300 (*)	Oui ~~Non~~
i)	D'un pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) voir Nota 4 (*)	~~Oui~~ Non
j)	De deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) voir nota 4 (*)	~~Oui~~ Non
k)	D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)	~~Oui~~ Non
l)	D'un podium et de portes bagages démontables voir nota 3(*)	~~Oui~~ Non
m)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)	64

(*) Rayer les mentions inutiles.

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :

2001/56 (Chauffage)
2005/55*2005/78B (Euro 4) avec moteur F4AE3682A*P
2005/55*2005/78H (EEV) avec les autres moteurs

Nota 3: Le démontage du podium :
- supprime 4 places assises;
- nécessite le démontage de la portion concernée du porte bagage
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face à la plate-forme ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

Nota 4: L'installation du pack UFR:
- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 6 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

L'installation de deux packs UFR :
- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 8 places assises
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

Fait à LYON, le : 05 JUIN 2007

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON